

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

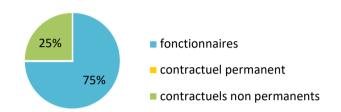


## **COMMUNE LE POET**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

#### **Effectifs**

- 12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 9 fonctionnaires
  - > 0 contractuel permanent
  - > 3 contractuels non permanents



## Précisions emplois non permanents

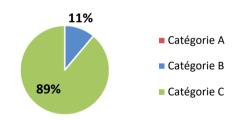
- □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## — Caractéristiques des agents permanents

## Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	44%		44%
Technique	56%		56%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

## Répartition des agents par catégorie



## Répartition par genre et par statut

7	■ Hon	nmes Femmes
Fonctionnaires	33%	67%
Contractuels		
Ensemble	33%	67%
		1

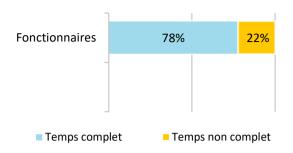
## → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	33%
Rédacteurs	11%
Agents de maîtrise	11%

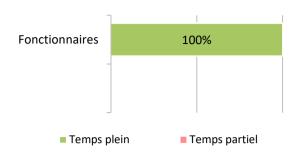
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

## — Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

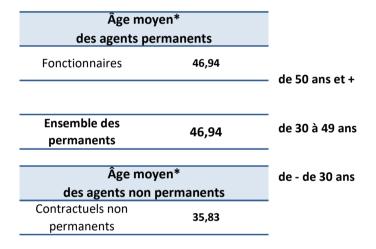


## La filière la plus concernée par le temps non complet

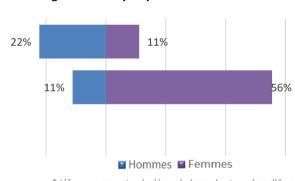
Filière Fonctionnaires
Administrative 50%

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans



## Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

## → 11,94 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

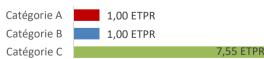
> 9,55 fonctionnaires

> 0,00 contractuel permanent

> 2,39 contractuels non permanents

21 731 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## - Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024		
9 agents	9 agents		

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*					
entre le 1er janvier et	t le 31 décembre	e 2024			
Fonctionnaires	<b>→</b>	0,0%			

Contractuel

Ensemble → 0,0%

→ Aucun départ d'agent permanent en 2024

Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 4 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## - Budget et rémunérations

## → Les charges de personnel représentent 44,71 % des dépenses de fonctionnement

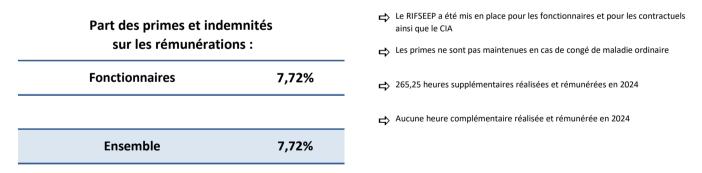
e€ personnel*	421 072 €		Soit 44,71 % des dépenses de fonctionnement
es -	266 219 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
•	20 546 € 17 776 € 2 770 € 5 045 € 4 922 € 3 198 €		48 928 €
) 1	personnel*  es -  omplémentaires :  nt : iaire (CTI)	personnel*  266 219 €  20 546 €  17 776 €  2 770 €  5 045 €  4 922 €  at : 3 198 €	personnel*  266 219 €  20 546 €  17 776 €  2 770 €  5 045 €  4 922 €  at : 3 198 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Catégorie B		Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel	<b>Titulaire</b>	Contractuel
Administrative	S		S		26 207 €	
Technique					25 218 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	S		S		25 552 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 7,72 %



## → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Fonctionnaires Particular Property Control of the C					Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes	;		Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	s										
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	1 269 €	92€	7%	1 200 €	183€	13%						

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### - Absences —

 Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les fonctionnaires en 2024

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

#### **FORMATION**

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 10 326 €

### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

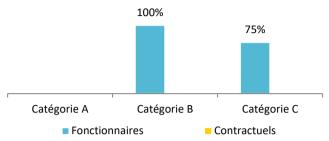
Dernière mise à jour : 2016

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

En 2024, 77,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

# Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



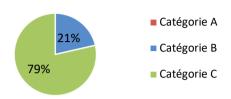
→ 12 012 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	23 %
Coût de la formation des apprentis	46 %
Frais de déplacement	15 %
Autres organismes	15 %

## 42 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,7 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	83%
Autres organismes	17%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 080 €
Montant moyen par bénéficiaire	120€

- → L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies directement par la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## **Relations sociales**

Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2024

## Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

## 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1